

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 906

présenté par

Mme Bassire, M. Cinieri, M. Cordier, M. de la Verpillière, M. Hetzel, Mme Porte, Mme Anthoine,
Mme Bazin-Malgras, M. Reda et Mme Genevard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 34 BIS F, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.